



Date de Convocation 23/06/2021	L'an deux mille vingt et un Le mardi 29 juin à 18 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 23/06/2021	légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS adjoints N.ALMEIDA – MJ.BOURILLON – R.FAVIER – T.DAVID - C.VARNIER SEGARD
En exercice 11	
Présents 08	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09	Absents : JP.SPENNEL (Pouvoir à B.KARPOFF) L.FLEURY – D.CASSAND

Mme Béatrice KARPOFF a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- Elections : Mme le Maire remercie pour leur disponibilité les élus et les électeurs qui ont tenu les bureaux de vote.
- Vigilance : des chenilles processionnaires sont présentes sur le territoire communal, elles sont très urticantes et dangereuses pour les animaux.
- Gym : reprise de la gym séniors tous les mercredis de 11h à 12h jusqu'à fin juillet à la ferme des Gruchets.
- Le Pèlerinage de Sainte Autreberte a accueilli cette année une quarantaine de personnes.
- Euro 2020 : les matchs de l'équipe de France ont été retransmis en Mairie, à voir si d'autres matchs seront retransmis.
- Ruche communale : une première récolte de miel a permis de mettre en pot une dizaine de kilos. Mme le Maire remercie Renaud Favier et Didier Latiste pour leur travail passionné et bénévole.
- Ecole : les élèves ont participé à une journée à la ferme par la découverte de notre ruche, ils ont ensuite rejoint la ferme des gruchets par le chemin de la reine blanche et l'après-midi ont bénéficié de plusieurs activités (badminton, foot, balades avec les poneys du domaine équestre de la Bonde) Pour leur sortie de fin d'année, les écoles se sont rendus au zoo de Cerza et ont visité le château de Gisors. Enfin, ils ont bénéficié de séances d'initiation à l'escrime.
- Ferme des Gruchets : Mme le Maire rappelle que la commune suite à l'achat de la ferme à aménager en gîte la maison d'habitation. Il sera ouvert à la location début juillet.
- Eoliennes : 2 réunions publiques sont organisées pour échanger sur les projets éoliens du plateau. Un moratoire demande à ce que les maires soient concertés sur les projets et de travailler sur un mixte énergétique (méthanisation, photovoltaïques..)

Arrivée de Caroline DUBOIS à 18h52.

- Culture : séance de lecture publique le vendredi 9 juillet suivi d'un apéritif dans le cadre de l'opération « partir en livre »
- Cimetière : Mme le Maire informe que l'engazonnement des allées est en bonne voie. Pour les inters tombes, il faudra prévoir la mise en place de plantes grasses.
- Fleurissement : le jury a finalement demandé à visiter la commune malgré notre non inscription pour cette année.



APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

Mme le Maire propose le versement de subventions à l'association du personnel de l'hôpital de Gisors (100 €) pour les remercier de leur action pendant la période Covid, à l'office national des anciens combattants (75 €), à l'association des anciens combattants de Saint-Denis le Ferment (75 €) pour compenser leurs pertes dues au covid et pour l'exposition de l'association ARTERITOIRES (300 €) composée de 8 affiches au format 84x116 cm dans le jardin public du 12 juillet à fin août.

D'autre part, suite à la non réalisation des travaux d'aménagement d'un bâtiment en logement à la Rapée, il convient de procéder au remboursement de la taxe d'aménagement qui avait été versée à la commune (582 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision modificative budgétaire.

ACHAT DE LA PARCELLE AU COUDRAY :

Considérant l'opportunité pour la commune de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain constructible, au Coudray, cadastrée section 583 A n° 57, d'une contenance de 8 290 m², propriété des consorts BALLEUX ;

Considérant la possibilité d'aménagement de cette parcelle en plusieurs terrains constructibles;

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien, conformément au 2^{ème} article L.1311-10 du code général des collectivités territoriales;

Considérant la proposition des consorts BALLEUX de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 120 000 €;

Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- L'acquisition de la parcelle cadastrée en section 583 A n° 57, au prix de 120 000 € (hors frais de notaire) ;
- Cette acquisition se fera sur les fonds propres de la commune ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié auprès du notaire choisi par les deux parties.

TARIFS DE LOCATION DU GITE :

Vu l'acquisition par la commune de la ferme des Gruchets;

Vu l'aménagement de la maison en gîte touristique;

Vu les propositions de la commission de travail du mardi 22 juin 2021 fixant les tarifs de location du gîte ;Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour la location du gîte :

	SEMAINE	WEEK-END
Du 1 ^{er} au 15 juillet	800 €	500 €
Du 16 juillet au 31 juillet	900 €	500 €
Du 1 ^{er} août au 7 août	1 000 €	600 €
Du 8 août au 14 août	900 €	500 €
Du 15 août au 23 août	900 €	500 €
Du 23 août au 30 août	900 €	500 €
Septembre	800 €	
Octobre à la Toussaint	700 €	



Chiens	10 € / jour
Kit bébé	25 € / semaine
Taxe de séjour	0,50 cts/ jour/ + de 18 ans

Caution	1 000 €
Caution ménage	200 €
Caution « chien »	100 €

REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS :

Considérant que certains paiements ne peuvent pas être réglés par mandat administratif;

Vu le descriptif des dépenses engagées; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

- De rembourser Mme le Maire pour les frais engagés à hauteur de 734, 21 €.
- De rembourser Mme Caroline DUBOIS, Maire-adjointe, pour les frais engagés à hauteur de 21 €.
- De rembourser M. Thierry DAVID, conseiller municipal, pour les frais engagés à hauteur de 16,80 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Motion de soutien : la fédération nationale des communes forestières demande le soutien des communes contre le projet du gouvernement de réduire les moyens financiers et en personnel accordés à l'ONF. Mme le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

-Remerciements : Mme le Maire remercie Thierry DAVID et David CASSAND pour être allé chercher le canapé à Evreux pour le gîte. Remerciements également à l'ensemble des élus qui ont aidé à l'aménagement du gîte (Caroline DUBOIS, Béatrice KARPOFF, Carole VARNIER SEGARD) et également à Raphaël THEBAULT pour le montage des meubles.

-Fourrière : Carole VARNIER SEGARD s'interroge sur la mutualisation future de la fourrière mise en place par l'association les animaux du 27 et propose une nouvelle réunion avec les gendarmes et les associations sur le sujet.

-Volontaire Territorial Administratif : Mme le Maire demande au conseil l'autorisation pour solliciter le recrutement d'un VTA dans le cadre du développement de la ferme des Gruchets. Proposition acceptée.

-Formation des élus : un budget est alloué annuellement pour la formation des élus dans le cadre du droit individuel à la formation.

-Samedi 10 juillet : organisation d'une journée portes ouvertes à la ferme des Gruchets, à voir si une garden party est organisée. Un feu d'artifice a été réservé mais le public ne pourra pas être accueilli dans l'enceinte de la ferme par manque d'éclairage. Le public sera invité à se positionner à différents endroits sur le territoire.

La séance est levée à 21h10